



- EV .. espace vert
- F .. aire forestière
- A .. aire agricole
- HR .. homeau résidentiel
- HM .. homeau mixte



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
EXTRAIT DU FEUILLET 8 DE L'ANNEXE "K"
LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL - ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Date du plan :	2010-08-23	No du plan :	RAVQ556A06
No du règlement :	R.A.V.Q. 556	Mise en vigueur :	
Préparé par :	M.M.	Échelle :	AUCUNE

Directeur
Service de l'aménagement du territoire